

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de GRAMAT

46500 (LOT)



AR Prefecture

046-214601288-20240912-2024_72-DE
Reçu le 12/09/2024
Publié le 12/09/2024

SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 2024
À 18h

Délibération 2024 /72
(11^e délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 17
Votants : 19

Date de l'envoi et de
la publication de la
convocation
03/09/2024

Date de publication
du compte-rendu de
la séance :
13/09/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 11 septembre à 18h.

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, RUAUD Maria de Fatima, MICHAUX Martine, PUECH Roland, ROUQUIE Vincent, GARRIGUES Françoise, GARBE Daniel, POIRRIER Michelle, LAVERGNE Frédéric, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, GROUGEARD Michel, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : BACH Hélène (donne procuration à POIRRIER Michelle), VERTES Alain (donne procuration à SERMET Jean-Claude).

Absents excusés : DELEUZE Christian, COQUEAU Stéphane.

Absents : MAIGNE Solange, BORIS Yvette, MAZEYRAC Pierrick, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : ROUQUIE Vincent.

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE CLEMENT BROUQUI (TRANCHE N° 2) ET DE SON RESTAURANT SCOLAIRE - RECRUTEMENT D'UN MAITRE D'ŒUVRE (MOE).

Le groupe scolaire créé dans les années 1975, avec l'actuel bâtiment de l'école élémentaire et un restaurant scolaire de 150 m², a connu une première extension de l'espace restauration en 1987. De 1999 à 2000, la dernière extension du restaurant a eu lieu en même temps que la création de l'école maternelle. La dernière extension de la maternelle, qui date de 2016, a permis de regrouper l'ensemble des activités scolaires sur le site Clément Brouqui et de réaffecter les bâtiments de l'école maternelle du centre-ville à d'autres activités.

Une première tranche de travaux de rénovation de l'ensemble accueillant l'école élémentaire a été réalisée en 2020 et 2021 et a permis :

- La rénovation énergétique avec une isolation thermique extérieure (ITE) ;
- Les mises aux normes d'accessibilité ;
- L'aménagement des espaces pour les activités périscolaires et ALSH (qui avaient lieu dans d'autres locaux communaux jusqu'en 2022) ;
- La mise aux normes anti-feu d'une partie des locaux ;
- La réfection des sols et diverses surfaces.

Ainsi, il est désormais nécessaire d'engager une deuxième et dernière tranche de travaux en vue de la réhabilitation complète du restaurant scolaire et de la finalisation de la mise aux normes bâtimentaire de l'école élémentaire.

AR Prefecture

046-214601288-20240912-2024_72-DE
Reçu le 12/09/2024
Publié le 12/09/2024

Les attendus de cette ultime phase sont les suivants :

- Dans le respect des normes HACCP, restructurer l'espace de restauration pour agrandir les réserves, créer un espace de réception et un espace dédié aux préparations froides, améliorer les conditions de travail des agents ainsi que les circulations et cheminements intérieurs, rénover et mettre aux normes les sols et murs ;
- Améliorer les conditions d'accueil des enfants au restaurant scolaire (mise aux normes des sanitaires, traitement acoustique des salles, confort pour la période estivale) ;
- Améliorer la performance thermique du bâtiment de restauration et diminuer ses consommations d'énergie ;
- Mettre aux normes incendie les différentes cloisons des classes élémentaires et des espaces de rangement ;
- Mettre en place un système de ventilation dans les classes élémentaires ;
- Terminer la rénovation des sols, sous-plafonds, éclairage (relamping LED) et peintures des salles de classe, bureaux et sanitaires restants.

En complément, il convient d'évaluer et de phaser l'aménagement des accès vers l'espace vert à l'arrière de l'école et les circuits de livraison et d'évacuation des déchets ainsi que la démolition de l'ancien logement et la végétalisation de l'espace rendu.

Fort de ces éléments, l'enveloppe financière concernant l'ensemble de ces opérations pourrait atteindre un montant compris entre 1 000 000,00 € et 1 500 000,00 € TTC.

La première étape de ce projet consistera à recruter une équipe de maîtrise d'œuvre MOE (architecte, bureau d'étude structure et fluides, économistes de la construction, etc..) qui sera chargée, dans un premier temps, de produire un avant-projet permettant la recherche de financement et, dans un deuxième temps, de finaliser le projet, d'assister la Collectivité dans le recrutement des entreprises, et enfin de conduire les travaux jusqu'au parfait achèvement.

Il est à noter que le Conseil Municipal sera amené à délibérer une nouvelle fois quand le projet sera entièrement finalisé et que le coût aura été précisément défini en vue des recherches de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **VALIDE** les travaux de rénovation du groupe scolaire Clément Brouqui et de son espace restauration (tranche n°2) ;
- **ACCEPTE** que Monsieur le Maire procède au recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (MOE) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,


Vincent ROUQUIE

Le Maire,


Michel SYLVESTRE

